

CB PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000 Euros
Siège social : 87 Route de la Bloire
85300 CHALLANS
RCS LA ROCHE SUR YON 798 567 392

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT
DU 05 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq avril à dix-neuf heures trente, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Réunie Extraordinairement au siège social de la société sur convocation faite par la Présidence.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine BROCHET, Présidente.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Total des actions présentes ou représentées : 10 000 actions sur les 10 000 actions composant le capital social.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la Présidente ;
- le texte des résolutions proposées.

Elle déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination des directeurs généraux.
- Pouvoirs en vue des formalités.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre à discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Noé DUPONT, né le 12 mars 2005 à CHALLANS, demeurant au 87 route de la Bloire 85300 CHALLANS, à compter du 05 avril 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CB
AO ND

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence, décide de nommer en qualité de Directeur Général Monsieur Arthur DUPONT, né le 05 avril 2008 à CHALLANS, demeurant au 87 route de la Bloire 85300 CHALLANS, à compter du 05 avril 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

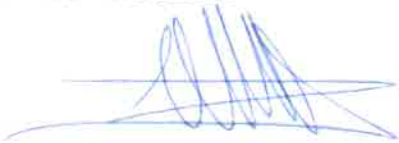
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Madame Carine BROCHET



Pour la société MD PARTICIPATIONS, Monsieur Michaël DUPONT



Monsieur Arthur DUPONT : «Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général à effet du 05/04/2026 » + signature

"Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général à effet du 05/04/2026" ~~DUPONT~~

Monsieur Noé DUPONT : «Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général à effet du 05/04/2026 » + signature

"Bon pour acceptation des fonctions de directeur général à effet du 05/04/2026"

